

Le directeur général

Direction de l'offre médico-sociale

Affaire suivie par : **Dominique Gauthier**
Courriel : dominique.gauthier@ars.sante.fr

Téléphone : 04.13.55.81.48

Réf : DOMS-0217-1080-D

Date : **07 MARS 2017**

Objet : Propositions de la CSRA portant sur :

- la place du secteur médico-social dans les GHT
- les situations critiques dans le champ du handicap

**Le directeur général
de l'agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

à

**Monsieur le président de la CRSA Paca
Monsieur le président de la CSPAMS**

Dans le cadre des travaux conduits au sein de la commission spécialisée dans la prise en charge et les accompagnements médico-sociaux (CSPAMS), vous m'avez fait parvenir deux contributions portant l'une, sur la place du médico-social dans les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT), l'autre sur la prise en compte des situations critiques sur le champ du handicap.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour l'implication des membres de la commission spécialisée sur ces deux sujets.

S'agissant des GHT et de la place qui doit être faite au secteur médico-social, l'ARS a veillé à ce que cette place soit prise en compte dans les premiers travaux de construction des conventions initiales. Et je peux vous assurer que lors de la phase de finalisation des projets médicaux partagés, (juin 2017), l'ARS sera vigilante pour que la dimension médico-sociale soit pleinement intégrée.

S'agissant des situations individuelles dites « critiques » sur le champ des personnes en situation de handicap, les points d'attention que vous soulignez sont partagés par l'ARS. A ce stade, diverses actions et procédures permettant de répondre aux situations les plus complexes sont mises en œuvre ou le seront dans un proche avenir :

- Deux nouvelles MDPH viennent rejoindre le département des Alpes de Haute-Provence comme territoire pionnier du dispositif « Une réponse accompagnée pour tous » : les Hautes-Alpes et les Bouches-du-Rhône. Le déploiement des Plans d'Accompagnement Global (PAG) est donc en cours dans la région Paca, avant sa généralisation au 1^{er} janvier 2018.
- Dans le cadre du plan national visant à empêcher de nouveaux départs en Belgique, des réunions de travail régulières ont lieu avec l'ensemble des partenaires concernés. Il a été demandé au CREAL d'analyser avec les partenaires concernés, des « parcours types » pouvant conduire à des départs non souhaités dans des établissements wallons, ceci afin d'identifier les facteurs de risque de rupture et d'y apporter des solutions.
- Fin 2016, trois pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE) ont été créés à titre expérimental pour deux ans (départements des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, et du



Var) permettant ainsi d'apporter une réponse complémentaire aux personnes en situation de handicap et à leurs familles.

- En parallèle, l'ARS a conventionné il y a quelques semaines avec 2 établissements de santé (CH de Salon de Provence et CH d'Avignon) afin d'installer des sites de consultations (soins somatiques) dédiées aux personnes handicapées. Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer aux soins de premier recours en milieu ordinaire mais à offrir une offre complémentaire pour certaines situations complexes. Les premières consultations sont prévues pour la fin du 1^{er} trimestre 2017.
- Enfin, s'agissant de la prise en compte des situations critiques, 56 ont été portées à connaissance de l'ARS et traitées en 2016, occasionnant le versement de plus de 1,8M€ en crédits non reconductibles, aux ESMS les ayant pris en charge. L'importance des moyens consacrés est également un indicateur de l'intérêt que l'ARS porte à cette problématique.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter des précisions supplémentaires que vous estimeriez nécessaires.

ARS de la région PACA



Claude d'HARCOURT